

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du Conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 14 novembre 2017 à 20h00 et à laquelle étaient présents les conseillers(ères) : François Chalifour, Léo-Paul Thibault, Dario Gagnon, Marie Dubois, Gilles Martin et Doris Gagnon, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 20h02.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La directrice générale, M^{me} Nancy Fortin, fait la lecture de l'ordre du jour.

17-11-01 **IL EST PROPOSÉ** par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017 a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal.

Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

17-11-02 **IL EST PROPOSÉ** par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

4. Suivis au procès-verbal

Point 16 : Le dépôt pour la demande de subvention pour la réalisation du catalogue raisonné sera déposée sous peu.

Le point « Période de questions » en début de séance a été enlevé puisqu'il n'a pas été utilisé depuis 4 ans.

5. Nomination du maire suppléant

17-11-03 **IL EST PROPOSÉ** par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseiller, M. Gilles Martin, soit nommé maire suppléant et substitut au conseil des maires de la MRC.

QUE M. Gilles Martin soit autorisé à signer les chèques de la municipalité de Rivière-Ouelle en remplacement de M^{me} Jeannine Bastille.

ADOPTÉ

6. Nomination des conseillers sur différents dossiers

17-11-04 **IL EST PROPOSÉ** par M. François Chalifour et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE les dossiers suivants soient répartis comme suit :

Membres du CCU : Messieurs Dario Gagnon et François Chalifour ;
 Membre du Comité de développement : Monsieur François Chalifour ;
 Membre de la Corporation touristique de Rivière-Ouelle : Monsieur Louis-Georges Simard ;
 Réseau biblio : Monsieur Léo-Paul Thibault comme représentant ;
 Loisir : Monsieur Dario Gagnon ;
 Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest : Monsieur Gilles Martin comme représentant et Monsieur Louis-Georges Simard comme substitut ;
 Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest : Madame Doris Gagnon comme représentante et M. Léo-Paul Thibault comme substitut ;
 Sécurité civile : Madame Marie Dubois ;
 Responsables des questions aînés : Madame Marie Dubois ;
 Table d'harmonisation : Madame Marie Dubois et Monsieur Léo-Paul Thibault ;
 Société de gestion de la rivière Ouelle : Monsieur Léo-Paul Thibault.

ADOPTÉ

7. Dépôt intérêts pécuniaires

La directrice générale , secrétaire-trésorière confirme que tous les membres du conseil ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires tels que requis par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (article 357).

8. Formation sur la loi 122

ATTENDU QUE la loi 122 vient modifier certains pouvoirs sur la gouvernance des municipalités ;

ATTENDU QUE ces modifications ont un impact sur le travail du directeur général, secrétaire-trésorier ;

ATTENDU QUE l'ADMQ offre une formation de deux jours à Rivière-du-Loup sur le sujet ;

17-11-05

IL EST PROPOSÉ par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise la directrice générale, secrétaire-trésorière et l'adjointe administrative à suivre la formation.

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement de la formation au montant de 1 086 \$ plus taxes ainsi que les frais de déplacement.

QUE cette dépense sera encourue en 2018.

ADOPTÉ

9. Fonds de la sécurité routière

ATTENDU QUE le Ministère des Transport, Mobilité durable et Électrification des transports offre un programme d'aide financière via le Fonds de la sécurité routière ;

ATTENDU QUE dans ce programme de subvention, les projets au niveau de la sécurité routière ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des plaintes au sujet de la vitesse dans les rues qui sont sous sa juridiction ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire acheter un radar pédagogique qui permettra de sensibiliser les conducteurs automobiles sur leur vitesse de conduite ;

ATTENDU QU'il serait pertinent d'ajouter des gendarmes rappelant la vitesse à respecter sur le chemin de la Pointe ainsi que sur les chemins de la Cinquième-Grève Est et Ouest ;

ATTENDU QUE Trafic Innovation Inc. a fait une soumission au montant de 5 475.50 \$ plus taxes pour l'achat d'un radar pédagogique ainsi que 6 gendarmes ;

ATTENDU QUE le Fonds de la sécurité routière subventionne jusqu'à 50 % des coûts de projet ;

17-11-06

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil autorise la directrice générale à déposer une demande de subvention dans le cadre du Fonds de la sécurité routière et à signer tous les documents relatifs à cette demande.

QUE le Conseil s'engage à défrayer pour un maximum de 2 875 \$ du coût de réalisation du projet.

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement de ce projet dans le budget 2018, conditionnellement à l'obtention de la subvention.

ADOPTÉ

10.Demande à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ)

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite acquérir une bande de terrain située sur une partie des lots 5 069 125 et 5 069 126 située en zone agricole pour en faire un chemin public d'accès permanent menant d'une route verbalisée à la zone non agricole ;

ATTENDU QUE ce site est situé en zone agricole et qu'une demande d'autorisation est nécessaire auprès de la CPTAQ ;

ATTENDU QUE la parcelle visée a déjà fait l'objet d'autorisations de la CPTAQ aux dossiers 400057 et 405679 de la Commission pour une durée de 8 ans ;

ATTENDU QUE la Municipalité a étudié toutes les alternatives pour éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture et qu'en définitive, le site visé représente le site ayant le moins d'impact sur l'agriculture ;

ATTENDU QU'au regard de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, que la CPTAQ peut prendre en considération :

- Que le site visé est déjà utilisé à des fins autres que l'agriculture depuis 6 ans et qu'il n'a causé aucune contrainte au milieu agricole environnant ;
- Qu'il n'y a aucun bâtiment agricole actif ou prévu susceptible d'être affecté par une autorisation de la demande ;
- Qu'une autorisation n'aurait aucune conséquence sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants ;
- Que l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne serait pas altérée significativement par une autorisation de la demande ;
- Qu'un refus de la demande aurait des conséquences importantes sur le développement de ce secteur de la Municipalité et en particulier, les propriétaires y ayant déjà construit une résidence.

ATTENDU QUE la demande vise un chemin de ferme déjà existant et que ce dernier sera toujours utilisé pour l'agriculture ;

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur ;

17-11-07

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la municipalité de Rivière-Ouelle s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole afin d'obtenir une autorisation d'aliénation en sa faveur, et l'utilisation à des fins de chemin public de la parcelle visée.

QUE le Conseil autorise la directrice générale à déposer la demande et à signer tous les documents relatifs à celle-ci.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la MRC de Kamouraska pour appui.

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement de 291 \$ pour le dépôt de la demande à la CPTAQ.

ADOPTÉ

11. Budget pour la demande à la CPTAQ

ATTENDU QUE la Municipalité dépose une demande à la CPTAQ et que cela implique le support d'un consultant ;

ATTENDU QUE certaines autres dépenses pourraient être encourues ;

17-11-08

IL EST PROPOSÉ par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil assigne un montant maximal de 5 000 \$ provenant du fond général de la Municipalité pour la réalisation de la demande et du suivi de cette dernière.

ADOPTÉ

12. Offre de service Chanvre Expert

ATTENDU QUE par la résolution 16-09-08, la Municipalité avait accepté l'offre de service du Groupe conseil agricole de la Côte-du-Sud pour la surveillance de la vidange des boues municipales comprenant la demande de certificat d'autorisation au montant de 2 100 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE le Groupe agricole Côte-du-Sud a procédé à des changements dans son organisation et à transféré notre contrat de service à l'ingénieur responsable du projet qui a fondé l'entreprise Chanvre Expert ;

ATTENDU QUE Chanvre Expert a réalisé la surveillance de l'épandage des boues ;

ATTENDU QUE Chanvre Expert a fourni une facture au montant de 1 500 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE le Groupe conseil agricole de la Côte-du-Sud n'a reçu aucun paiement et que les crédits budgétaires sont toujours disponibles ;

17-11-09

IL EST PROPOSÉ par M. François Chalifour et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement de la facture de Chanvre Expert au montant de 1 500 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

13. Offre de service de conseil juridique de première ligne

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de service de Moreau Avocats Inc. pour l'année 2018 ;

ATTENDU QUE l'offre de service comprend les consultations juridiques dites de « Première ligne » et que celle-ci est au montant annuel forfaitaire de 500 \$ plus taxes ;

17-11-10 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Marie Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil accepte l'offre de service décrite ci-dessus au montant annuel forfaitaire de 500 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

14. Offre de service pour la vidange des fosses septiques

ATTENDU QUE pour la saison estivale 2018, on estime à 269 le nombre de fosses septiques à vidanger dans la Municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offre de service sur invitation auprès de Services sanitaires Lucien Harton enr. ainsi que Camionnage Alain Benoit ;

ATTENDU QUE seul Camionnage Alain Benoit a répondu à l'appel de service et que la soumission est au montant de 41 426 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE cela représente un montant de 154 \$ par vidange ;

17-11-11 **IL EST PROPOSÉ** par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil accepte l'offre de service de Camionnage Alain Benoit telle que décrite ci-dessus.

QUE le Conseil autorise la directrice générale à signer le contrat et tout autre document relatifs à celui-ci.

ADOPTÉ

15. Offre de service pour la gestion et opération du système de traitement d'eau potable et usée

ATTENDU QUE le Conseil a procédé à un appel d'offres par invitation pour la gestion et l'opération des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées pour la période du 24 janvier 2018 au 23 janvier 2019 ;

ATTENDU QUE le Conseil a invité les entreprises Éco L'eau et Nordikeau à soumissionner ;

ATTENDU QUE le Conseil a reçu une soumission de Nordikeau et d'Éco L'eau, que les deux soumissions étaient conformes et que la plus basse soumission était celle d'Éco L'eau au montant de 71 327,89 \$ plus taxes ;

17-11-12 **IL EST PROPOSÉ** par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil accepte la soumission d'Éco L'eau au montant de 71 327,89 \$ plus taxes ;

QUE le conseil autorise la directrice générale à signer, au nom de la Municipalité, le contrat avec Éco L'eau pour la gestion et l'opération des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées pour la période du 24 janvier 2018 au 23 janvier 2019.

ADOPTÉ

16. Adoption du budget 2018 de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest

ATTENDU QUE la Régie des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest a adopté son budget pour l'année 2018 ;

ATTENDU QUE selon l'article 603 du code municipal du Québec, le budget doit être adopté par les municipalités participantes ;

17-11-13 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Marie Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil adopte le budget de dépenses de la Régie des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest au montant de 400 000 \$ pour l'année 2018 et accepte de payer sa contribution annuelle au montant de 93 822 \$ payable en 4 versements.

ADOPTÉ

17. Adoption du budget 2018 de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest

ATTENDU QUE le budget 2018 de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest a été adopté par les membres du conseil d'administration ;

ATTENDU QUE selon l'article 603 du code municipal du Québec, le budget doit être adopté par les municipalités participantes ;

17-11-14 **IL EST PROPOSÉ** par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil de la Municipalité adopte le budget des dépenses de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest au montant de 371 397 \$ pour l'année 2018 et accepte de payer sa contribution annuelle au montant de 94 525 \$ payable en 12 versements égaux.

ADOPTÉ

18. Achat d'un compresseur pour l'usine d'eau potable

ATTENDU QU'un compresseur de l'usine d'eau potable est défectueux ;

ATTENDU QUE la réparation de ce dernier risque d'être dispendieuse et que le résultat est non assuré ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de Centre Moteur J.S Lévesque au montant de 1 766,45 \$ plus taxes pour l'achat et l'installation d'un nouveau compresseur ;

17-11-15 **IL EST PROPOSÉ** par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil accepte la soumission de Centre Moteur J.S Lévesque au montant de 1 766,45 \$ plus taxes.

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement pour l'achat et l'installation du compresseur.

ADOPTÉ

19. Achat de chaises pour la salle du Tricentenaire

ATTENDU QUE certaines chaises de la salle du Tricentenaire doivent être renouvelées ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de Buro Plus au montant de 1 425 \$ plus taxes pour 50 chaises ;

17-11-16 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil accepte la soumission de Buro Plus au montant de 1 425 \$ plus taxes.

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement pour l'achat des chaises.

ADOPTÉ

20. Association touristique du Bas-Saint-Laurent

ATTENDU QUE la Municipalité est membre de l'Association touristique du Bas-Saint-Laurent ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire ajouter des informations sur les activités des boucles cyclables ainsi que le quai dans le guide touristique annuel ;

ATTENDU QUE ces ajouts coûtent 150 \$ plus taxes ;

17-11-17

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement de 150 \$ plus taxes pour l'ajout des activités nommées ci-haut dans le guide touristique 2018 du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

21. Appui à la demande de reconnaissance de la pêche à l'anguille comme patrimoine immatériel

ATTENDU QUE les Amérindiens avaient déjà développé une technique de pêche à l'anguille utilisant des barrières de pierres ;

ATTENDU QUE les premiers colons lors de leur arrivée en Nouvelle-France connaissaient déjà une méthode de capture de l'anguille au moyen de gords et que le jumelage des savoirs des deux peuples a donné naissance à la pêche à fascines dès le 17^e siècle ;

ATTENDU QUE les pêcheurs du Kamouraska utilisent encore la technique de pêche traditionnelle enseignée de génération en génération au sein des familles souches pour capturer les anguilles ;

ATTENDU QUE la pêche à l'anguille est une tradition culturelle qui occupe une place très importante dans l'histoire de Rivière-Ouelle et qu'elle y est toujours pratiquée ;

ATTENDU QUE cette tradition est aujourd'hui pratiquée uniquement au Kamouraska et qu'elle en est un élément identitaire ;

ATTENDU QUE le Musée de la mémoire vivante est spécialiste en patrimoine immatériel et en transition de repères culturels ;

ATTENDU QUE le Musée de la mémoire est en processus, de faire désigner la pêche à l'anguille comme un élément du patrimoine immatériel ;

17-11-18

IL EST PROPOSÉ par M. François Chalifour et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil appuie le Musée dans sa démarche de faire désigner la pêche à l'anguille comme élément du patrimoine immatériel par le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

ADOPTÉ

22. Cotisations annuelles

17-11-19

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la Municipalité paye sa contribution annuelle au montant de 1 240,77 \$ plus taxes pour son adhésion à la FQM pour l'année 2018.

QUE la Municipalité paye sa contribution annuelle au montant de 4 796,55 \$ pour son adhésion au Réseau Biblo du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2018.

QUE la Municipalité paye sa contribution annuelle au montant de 80,00 \$ pour son adhésion à Ruralys pour l'année 2018.

QUE la Municipalité paye sa contribution annuelle au montant de 25,00 \$ pour son adhésion à la Société historique de la Côte-du-Sud pour l'année 2018.

QUE la Municipalité paye sa contribution annuelle au montant de 20,00 \$ pour son adhésion à l'École des Troismaisons pour l'année 2018.

ADOPTÉ

23. Demande de dons

17-11-20

IL EST PROPOSÉ par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil accepte les demandes de dons suivantes :

- 25,00 \$ pour le souper du 40^e anniversaire de l'Association pocatoire des personnes handicapées ;
- 80,00 \$ pour le souper de Noël au cœur du Kamouraska ;
- 100,00 \$ pour le souper-bénéfice annuel de la Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima ;
- 250,00 \$ pour le Gala Ambassadeur du Kamouraska ;
- 50,00 \$ pour le Centre de prévention du suicide et d'intervention de crise du Bas-Saint-Laurent.

24. Approbation des comptes

Rémunération élus et allocation de dépenses	4 185.04 \$
Rémunération employés municipaux	21 253.68 \$
Régie intermunicipale des matières résiduelles	23 225.04 \$
Régie intermunicipale en protection incendie	7 910.12 \$
Ministres des Finances pour la SQ	53 203.00 \$
Nancy Fortin pour cellulaire mois octobre	23.00 \$
Léo-Paul Thibault	19.55 \$
Dicom Express	103.75 \$
Piedestal Nathalie Soucy pour l'activité pique-nique de septembre	85.00 \$
Vidéotron 111, rue de l'Église octobre 2017	34.96 \$
Vidéotron pour la salle du Tricentenaire novembre 2017	34.96 \$
Vidéotron 106, rue de l'Église octobre 2017	32.66 \$
Vidéotron pour le 106 rue de l'Église novembre 2017	32.66 \$
Vidéotron pour le bureau municipal octobre 2017	275.24 \$
Parcours Fil Rouge	300.37 \$
Louis-Georges Simard, congrès FQM	639.58 \$
Andrée-Anne Patry	171.90 \$
Déneigement ECG 1er versement déneigement chemin Cédrière	5 605.03 \$
Déneigement ECG 1er versement déneigement borne sèche camping	172.46 \$
SADC pour formation	60.00 \$
Commission scolaire Kam-RDL	66.01 \$
Bell pour le téléphone de l'usine d'eau et internet	187.21 \$
Bell Mobilité pour 3 mois	144.75 \$
Société canadienne des postes pour envois massifs et timbres	1 128.13 \$
Arbre-Evolution pour le projet plantation des arbres	781.83 \$
Visa pour fournitures diverses	351.08 \$
Marie-Hélène Bochud pour le projet chapelle	108.00 \$

La fine bouche	162.09 \$
Hydro Québec	
117A, chemin Sud-de-la-Rivière (pour deux mois)	2 321.88 \$
100A, chemin Haut-de-la-Rivière	132.37 \$
149A, chemin Haut-de-la-Rivière	128.09 \$
231A, route 132	85.06 \$
109, route de la Plaine	102.69 \$
149, chemin Haut-de-la-Rivière	216.36 \$
133, route 132	824.46 \$
106, rue de l'Église	38.70 \$
101, chemin de la Petite-Anse	28.35 \$
104, rue Casgrain	105.61 \$
106, rue de l'Église	124.26 \$
108, rue de l'Église	29.70 \$
99, chemin de la Pointe	51.25 \$
103A, rang de l'Éventail	82.22 \$
102, chemin du Sud de la Rivière	2 014.66 \$
pour les lumières de rue	602.78 \$

Sous-total des incompressibles : 127 185.54 \$

COMPTES À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2017

MRC de Kamouraska	2 369.42 \$
Jonathan Fortin travaux à forfait	197.76 \$
Ville de RDL	3 340.44 \$
Groupe Caillouette	471.30 \$
Agro EnviroLab	137.97 \$
Groupe Dynaco	383.19 \$
Base 132	1 194.60 \$
BuroPlus La Pocatière	936.23 \$
Produits sanitaires uniques	144.87 \$
Location JC Hudon	286.44 \$
Services sanitaires Roy inc.	591.63 \$
Transport en Vrac St-Denis	178.59 \$
Roger Dubé	32.19 \$
Fonds de l'information foncière sur le territoire	16.00 \$
Réal Huot inc.	286.29 \$
Formules municipales pour les élections	247.83 \$
Garage Richard et Guy Chamberland	1 508.72 \$
Raynald Beaulieu inc.	210.27 \$
Camionnage Alain Benoit	2 230.52 \$
Roberto Ouellet excavation	762.28 \$
Éco L'eau	6 667.39 \$
Moreau avocats inc.	574.88 \$
ECG Déneigement	1 379.70 \$
Arbol Stéphane Dumont	206.96 \$
Brûlerie de l'Est	133.00 \$
MMQ	21.00 \$
Médias Transcontinental SEAO	60.20 \$
Chloratech inc.	606.24 \$
SOUS TOTAL DES COMPTES À PAYER	25 175.91 \$

GRAND TOTAL DES INCOMPRESSIBLES ET COMPTES À PAYER 152 361.45 \$

17-11-21

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la liste des comptes fournisseurs ci-dessus soit ratifiée et approuvée par le conseil.

ADOPTÉ

25. Correspondance

- Lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire concernant une plainte relative au règlement 2014-4, confirmant la clôture du dossier ;
- Lettre du PRRRL relativement l'accord d'une aide financière pour la Route du Quai et de l'Anse-des-Mercier ;
- Lettre du MAMOT concernant le versement d'une partie de la taxe d'accise (TECQ) ;
- Lettre de remerciement du CSA de La Pocatière pour un don ;
- Lettre du MDDELCC concernant la non-nécessité d'un certificat d'autorisation pour le chemin de la Cinquième-Grève Ouest ;
- Lettre de Services Québec concernant l'ouverture d'un nouveau bureau à La Pocatière ;
- Résolution de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest relativement à la communication ;
- Avis public de la MRC de Kamouraska concernant le règlement 206-2017 ;
- Lettre du MAMOT relativement à la proportion médiane et au facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière 2018 ;
- Lettre du MDDELCC concernant une demande d'augmentation de la production annuelle de phosphore d'un lieu d'élevage de bovins ;
- Lettre de remerciement pour les journées de la culture de la MRC
- Résolution de la MRC relativement à l'adoption du règlement 212-2017 ;
- Lettre du SEMER en lien avec le remboursement pour la subvention dédiée à l'achat des bacs bruns ;
- Lettre de la CPTAQ concernant le dossier de M. Daniel Guignard ;
- Lettre du CISSS relativement à la désignation d'un médecin responsable en santé au travail ;
- Lettre du Cabinet du Lieutenant-Gouverneur pour féliciter M. Simard pour son élection par acclamation ;
- Lettre de l'Assemblée nationale pour féliciter M. Simard pour sa réélection au poste de maire ;
- Lettre de Mallette pour féliciter M. Simard pour sa réélection ;
- Lettre de la Chambre des communes pour féliciter M. Simard à la nomination de maire ;
- Lettre de la FQM afin de féliciter M. Simard pour sa réélection ;
- Lettre de la CPTAQ concernant leur décision pour l'Accès Dumais.

26. Varia

Aucun varia

27. Période de questions

Question : Pourquoi le dîner des générations n'apparaît pas sur le site Internet dans consultation d'évènement ?

Réponse : Nous allons établir une procédure pour ne pas oublier d'inscrire des activités.

Question : Les intérêts pécuniaires sont-ils publics ?

Réponse : Nous allons vérifier.

Question : Pour les dossiers distribués aux conseillers, vous avez oublié celui de la culture.

Réponse : Nous allons regarder la possibilité d'attribuer ce dossier à un conseiller.

Question : En 2022 aura lieu le 350^e de Rivière-Ouelle. Est-ce qu'une fête sera organisée par un comité ?

Réponse : Un comité sera mis en place au début de 2018.

Question : L'évaluation technique du chemin de la Cédrière a-t-il eu lieu ?

Réponse : Nous sommes en attente du rapport.

Question : Le certificat d'autorisation pour le chemin de la Pointe a-t-il été demandé ?

Réponse : Non, parce que les plans et devis n'ont pas encore été faits. Nous devons attendre la finalisation de l'étude hydraulique.

Question : La SEMER, comment ça nous coûte ?

Réponse : Ça nous coûte le montant des volumes que nous envoyons.

Question : Au niveau des taux de la taxation foncière, est-ce le même taux pour l'agricole ?

Réponse : Il n'y a pas de taux spécifiques. Tout le monde a le même taux.

Question : Est-ce le même président pour la nouvelle demande à la CPTAQ ?

Réponse : En révision, oui. Pour un nouveau dossier, nous ne savons pas.

Question : L'autorisation temporaire du chemin Dumais est encore bon pour combien de temps ?

Réponse : Jusqu'en juillet 2019.

Question : Pouvez-vous devenir membre du Musée québécois de l'agriculture et du Musée de la mémoire vivante ?

Réponse : Nous regarderons le tout.

28. Prochaine réunion de travail

La prochaine réunion de travail aura lieu le **mardi, 28 novembre 2017 à 19h00.**

29. Prochaine séance publique

La prochaine séance ordinaire aura lieu **le mardi, 5 décembre 2017 à 20h00.**

30. Levée de la séance

17-11-22

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 21h12.

ADOPTÉ

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Louis-Georges Simard
Maire

Nancy Fortin
Directrice générale